

## Distorsion de la concurrence: dépôt de plainte à la Commission Européenne

Les 3 laboratoires privés membres de la FLLAM (Ketterthill, Laboratoires Réunis et Forges du Sud) ont déposé **une plainte à la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne** le 22 octobre 2010.

La violation du droit communautaire résulte **d'une distorsion entre les règles de remboursement des analyses médicales** selon leur réalisation par des laboratoires privés ou par des laboratoires du secteur hospitalier. Cette distorsion est en contradiction avec la **règlementation communautaire** et plus particulièrement avec les principes de libre établissement et de libre prestation de services.

Dans les faits, le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale ainsi que la CNS ont imposé ces dernières années, **sans négociation et de façon autoritaire, une série de mesures de pression économique** touchant exclusivement le secteur privé des laboratoires, parmi lesquelles figurent :

- la baisse tarifaire de 2002 : -10%
- la limitation de remboursement à 12 analyses par ordonnance en 2005 : -8%
- la baisse tarifaire de 2009 : -19.35%
- l'absence de revalorisation des tarifs des laboratoires privés depuis 1997

A cela s'ajoute :

- une **nouvelle baisse de -14.25% au 1/1/2011** selon le projet de réforme de l'assurance maladie touchant les seuls laboratoires privés tandis que les autres professions de santé ont un gel de la revalorisation de leurs tarifs pendant 2 ans
- une **restriction du remboursement des analyses** par l'application d'un forfait retenu par la CNS et dont la mise en application risque de ne toucher que le secteur privé des laboratoires

Cette plainte s'inscrit dans le contexte plus général d'une politique délibérée du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale **de privilégier systématiquement le secteur public hospitalier au détriment du secteur privé des laboratoires.**

Laboratoires Ketterthill

Laboratoires Réunis

Laboratoire des Forges du Sud